SEANCE DU : 24 JUIN 2024 N° | 2024-06-24-08d |



COMITE SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU: 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin à dix-sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué jeudi treize juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric Touzellier Constat de non-quorum lors de la séance du jeudi 6 juin 2024

Référence du service :

Objet de la délibération :

Avis: FT/PL/VM-08d

CHOIX DU PRESTATAIRE – MISE A JOUR ET ACQUISITION BASE OCSOL 2021

Etaient présents(es) (20)

Frédéric TOUZELLIER, Président

Gaël DUPRET, Gilles GADILLE, Jean-François LAURENT, Cécile MARQUIER, Patricia VAN DER LINDE, Vice-Président(e)s présent(e)s

Jean-Luc CHAILAN, Claude DE GIRARDI, Michel DEBOUVERIE, Fabienne DHUISME, Jean-Jacques GRANAT, Christophe GREGOIRE, Bernard JULLIEN, Denis MALAVAL, Antoine MARCOS, Bruno PASCAL, Patrice PLANES, Jacky REY, Alain THEROND, Gilles TIXADOR, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s

Etaient représentés(ées) (6 pouvoirs)

Jean **DENAT**, donne pouvoir à Bruno PASCAL ; Jean-Luc **DESCLOUX**, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Philippe **GRAS**, donne pouvoir à Jean-François LAURENT ; Renaud **LEROI**, donne pouvoir à Gilles GADILLE, Véronique **POIGNET-SENGER**, donne pouvoir à Gilles TIXADOR ; Régis **VIANET** donne pouvoir à Patricia VAN DER LINDE.

Etaient excusés(ées), absents(es) (62)

André BRUNDU, Bernard CLEMENT, Juan MARTINEZ, Julien PLANTIER, Vice-Président(e)s excusé(e)s

Bernard ANGELRAS Frédéric BEAUME, Patrick BENEZECH, François BERTIER, Olivier BONNE, Vincent BOUGET, Jean-Marc CAMPELLO,, Mylène CAYZAC-PRAME, Audrey CIMINO, Ivan COUDERC, François COURDIL, Robert CRAUSTE, Gilles DONADA, Xavier DUBOURG, Brigitte DUPONT, Fréderic ESCOJIDO, Thierry FELINE, Bruno FERRIER, Laurence GARDET, Maryse GIANNACCINI, Jean-Lisbeth GUERIN-GRAIL, Robert HEBRARD, Catherine LECERF, Joffrey LEON, Loïc LEPHAY, Florent MARTINEZ, Jean-Claude MAZAUDIER, Pierre MEDAN, Ombeline MERCEREAU, Brigitte MIRANDE, Maurice MOURET, Rémi NICOLAS, Olivier PENIN, Jérémy PEREDES, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Thierry PESENTI, Angel POBO, Jean-Louis POUDEVIGNE, Gaëtan PREVOTEAU, Patrice QUITTARD, Marie-France RAINVILLE, Jean-Marie RAYMOND, Géraldine REY-DESCHAMPS, Fabienne RICHARD-TRINQUIER, Olivier RIGAL, Josiane ROSIER-DUFOND, David-Alexandre ROUX, Rodolphe RUBIO, André SAUZEDE, Joël TENA, Richard TIBERINO, Catherine TOUNIER-BARNIER, Eddy VALADIER, Pascale VANDALLE, Véronique VAUTRIN, Pascale VENTURINI Lucien VIGOUROUX, Valentine WOLBER, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s

Sièges: 88 Membres en exercice: 88

SEANCE DU: 24 JUIN 2024 N° | 2024-06-24-08d |

Monsieur Gaël DUPRET, Vice-président, rapporteur expose :

Vu le Code de l'urbanisme;

Vu le code de la commande publique;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2016-09-B1-001 du 16 septembre 2016 relatif aux conséquences de l'extension de périmètre de trois communautés de communes sur les syndicats mixtes porteurs des SCOT « Sud du Gard » et « Uzège Pont du Gard » ;

Vu la délibération n° 2019-12-10-01d en date du 10 décembre 2019 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Vu la délibération n° 2020-10-05-11d du 05 octobre 2020 portant mise en place de la commission d'appel d'offre du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard ;

Vu la délibération n°2023-06-29-1d en date du 29 juin 2023 approuvant la 2^{ème} mise en révision générale du SCOT Sud Gard et ses objectifs ainsi que les modalités de concertation ;

Considérant que dans le cadre de la révision du SCOT, le syndicat mixte du SCOT Sud Gard a l'obligation d'établir sa consommation d'espace entre 2011 et 2021 et comme le demande la loi Climat et Résilience ;

Considérant que pour établir cette consommation le syndicat mixte du SCOT Sud Gard dispose déjà d'un outil d'occupation du sol avec différents millésimes et qu'il est nécessaire d'acquérir le millésime 2021;

Considérant l'appel à la concurrence publié le 8 avril 2024 sur la plateforme dématérialisée du magazine « Objectif Gard » et sur e-marchéspublics.com ;

Considérant qu'à la clôture de l'appel à la concurrence le 03 mai 2024 le Syndicat Mixte a reçu 4 offres ;

Considérant la réunion que la CAO d'ouverture des plis du 07 mai 2024 a accepté recevable les 4 offres ;

Considérant que la CAO après analyse et examen des différentes offres a établi le classement ci-joint le 17 juin 2024 :

OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE MISE A JOUR ET ACQUISITION BASE OCSOL 2021

SEANCE DU : 24 JUIN 2024 N° | 2024-06-24-08d |

Rang	Note sur 100	Nom entreprise	Prix HT	Prix TTC
1er	81,71	ALISE GEOMATIQUE	33 090,00 €	39 708,00 €
2ème	80	GEOFIT	24 500,00 €	29 400,00 €
3ème	76,66	TTI PRODUCTION	29 800,00 €	35 960,00 €
4ème	66,41	KERMAP	44 800,00 €	53 760,00 €

Considérant que le candidat arrivé en tête de ce classement est :

La société ALISE GEOMATIQUE

5 Allée du bois 34 340 Saint Jean de Védas Représentée par Madame Hélène Durand

Le COMITÉ SYNDICAL après en avoir délibéré,

<u>DECIDE, à l'unanimité</u> <u>Exprimés</u>: **26** (dont 6 pouvoirs)

ARTICLE 1er: D'approuver le choix de la CAO d'attribuer le marché à la société :

ALISE GEOMATIQUE

5 Allée du bois 34 340 Saint Jean de Védas Représentée par Madame Hélène Durand Pour un montant de 33 090,00 € HT soit 39 708,00 € TTC,

ARTICLE 2ème : D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution du marché et de la mission, ainsi que les règlements liés aux prestations et de le charger de l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 3ème : De le comptabiliser la dépense au titre du budget 2024.

Le Président du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud Gard

> Syndicat mixte SCOT Sud Gard

Frédéric FOUZELLIER

Maire de Générac

1^{er} Vice-Président de Nîmes métropole